



STAGES : DEMANDE DE REDRESSEMENT DES EMPLOYEURS

À bout d'arguments en négociation, les employeurs demandent maintenant au Tribunal administratif du travail (TAT) de nous retirer le droit à la grève de tâches, qui vise à ne plus superviser les stagiaires.

Nos syndicats seront convoqués prochainement par le TAT afin de débattre de cette demande. Pour le moment, tous nos moyens de pression demeurent en vigueur. Nous vous tiendrons informés de tout développement.

Clairement, notre refus collectif de prendre des stagiaires a de l'impact. Ce qu'il faut retenir, c'est que les employeurs sont prêts à prendre tous les chemins, sauf celui de reconnaître notre travail à sa juste valeur.

Le gouvernement et les employeurs placent leurs attentes dans l'espoir que les paramédics seront nombreux à lever la main pour recommencer à accueillir des stagiaires. Même sans convention

depuis trois ans. Même avec un gouvernement qui trouve que nous coûtions trop cher... C'est bien connu, les paramédics, nous sommes si résilients... et dociles...

